



Bulletin Mensuel n° 5/2009 Mai 2009

EDITORIAL

Dernière ligne droite pour l'adoption des Lignes Directrices des Nations Unies: le besoin continu d'un engagement de la société civile

Le projet de Lignes Directrices pour l'utilisation et des conditions appropriées de prise en charge alternative des enfants se situe face à un dilemme: aller de l'avant sans forcément réunir un consensus général ou, au contraire, prioriser ce dernier au risque de repousser encore leur adoption.

Le projet de Lignes Directrices pour l'utilisation et des conditions appropriées de prise en charge alternative des enfants se trouve à un moment clé de son processus d'adoption. En effet, le texte fait encore l'objet de négociations gouvernementales (voir p. 6) alors que son adoption par l'Assemblée générale de l'ONU est planifiée à la fin de l'année. Le temps est donc compté et un dilemme demande une réponse rapide : faut-il soumettre le projet de Lignes Directrices à l'Assemblée générale de l'ONU coûte que coûte à la fin de l'année, sans avoir forcément pu élargir le consensus gouvernemental sur le contenu ? Ou faut-il au contraire prioriser l'obtention d'un consensus général, au risque de repousser une nouvelle fois l'adoption du texte, voir de la mettre en péril ?

Le consensus actuel sur le fond est assez important. Un large groupe de pays représentatifs de l'ensemble des régions du monde s'est exprimé sur le contenu du projet et serait prêts à adopter le texte tel qu'il a été modifié à la suite de ses commentaires (voir p. 6). L'adhésion au projet est particulièrement importante en Afrique et en Amérique Latine. Malheureusement, d'autres pays ne sont pas encore prêts à adopter le texte actuel, notamment les Etats-Unis, le Royaume Uni, le Canada et la Russie.

Les Lignes Directrices déjà sur le terrain

Malgré tout, le SSI estime qu'il est temps d'aller de l'avant dans le processus d'adoption. En effet, le projet a été lancé depuis déjà près de cinq ans et a connu de multiples rebondissements. Dans ces conditions, repousser encore son adoption d'une année risquerait d'essouffler l'élan actuel qu'il suscite. En outre, l'inévitable rotation des responsables politiques et administratifs pourrait mettre en péril certains acquis et compliquer l'adoption du projet.

Par ailleurs, sur le terrain, de nombreux professionnels et gouvernements appliquent déjà certaines des Lignes Directrices et démontrent ainsi la nécessité réelle de ces dernières pour une meilleure prise en charge des enfants privés de famille. Ainsi, le Brésil, dont le gouvernement est leader du projet, inclut déjà cet instrument dans son cadre législatif et politique relatif à la protection de l'enfance. En Europe de l'Est, certains bureaux de l'UNICEF s'inspirent également des principes et orientations pratiques du projet de Lignes Directrices dans leurs actions quotidiennes. Si le texte est modifié de manière trop significative, ces mêmes principes et orientations risquent d'être compromis ou affaiblis.

Renforcement du soutien de la société civile

Dans ce contexte, le SSI encourage la société civile à renforcer son lobbying auprès des gouvernements afin d'élargir le plus possible le consensus gouvernemental d'ici à la fin de l'année. Parmi les initiatives intéressantes, le Réseau d'Amérique Latine pour le Placement en Famille d'Accueil (RELAF) vient de terminer une campagne lancée en juillet 2008 pour la présentation et l'adoption des Lignes Directrices. Il a ainsi obtenu un certain nombre d'adhésions au projet qu'il a transmis au gouvernement du Brésil. Au Royaume Uni, à l'initiative de la société civile, un projet de motion préliminaire est en cours afin de présenter les Lignes Directrice au parlement et l'inciter à soutenir leur adoption. La multiplication de telles actions dans les différentes régions du monde favoriserait certainement

l'aboutissement des négociations gouvernementales et faciliterait l'adoption des Lignes Directrices.

Rappelons qu'une issue favorable du projet est fondamentale pour améliorer les réponses concrètes aux besoins des enfants privés de famille dans le monde. En effet, ce texte permet d'aider les Etats à orienter leur politique de protection de l'enfance dans la bonne direction. Il constitue aussi une base solide pour susciter des changements progressifs et essentiels tels que la prévention de la séparation des enfants de leur famille, la planification d'un projet familial permanent pour chaque enfant et la participation effective de l'enfant.

L'équipe du SSI/CIR
Mai 2009